

CRITERE 2.3 : PROCEDE DE POSITIONNEMENT

Lorsque l'école de conduite accueille des stagiaires de la formation professionnelle, elle procède à un positionnement, afin d'analyser la situation du futur apprenant avant son entrée.

Cela permet d'identifier le projet professionnel du candidat, ses motivations, ses acquis éventuels, son expérience et la faisabilité de la formation envisagée.

Complété par le résultat de l'évaluation de départ (cf. procédé d'évaluation de départ au 2.2), cela permet à l'école de conduite de construire un parcours de formation personnalisé en vue des connaissances et compétences à acquérir.

Le cas échéant, l'école de conduite complète le document intitulé "fiche d'évaluation et de positionnement".

FICHE D'ÉVALUATION ET DE POSITIONNEMENT

Renseignements d'ordre général

<u>Noms-prénoms</u>	
Coordonnées	
Expérience(s) professionnelle(s)	
Prescripteur	
Financier	

Projet professionnel

Attente(s)	
Motivation(s)	

Disponibilité pour la formation

Temps consacré à la formation	
Périodes, horaires, journées pour la formation	
Expérience(s)	